

Gestion des droits de l'application employé

Dans la [configuration des droits d'accès](#) pour les utilisateurs, vous avez le choix dans l'application employé de disposer du statut "Gestionnaire" ou "Fonctionnaire".

Une personne qui n'est pas dans le groupe de droit de l'application employé n'aura accès qu'à la liste des employés et aux informations de l'onglet [informations professionnelles](#), sans possibilité d'ajouter des employés ou de modifier des informations, y compris les siennes.

Fonctionnaire

Le groupe de droit fonctionnaire donne accès au menu des [départements](#) et aux différents onglets de la [fiche employé](#) et permet la création et modification :

- de fiches employés
- de départements

Il est également possible de créer des [postes](#) et des [étiquettes d'employés](#) depuis la [fiche employé](#).

L'utilisateur ajouté au groupe de droit fonctionnaire aura également accès aux [adresses privées des fiches contacts](#).

Gestionnaire

L'utilisateur ajouté au groupe de droit gestionnaire aura les mêmes droits que le fonctionnaire ainsi que l'accès à la configuration de l'application employé.

Pour plus d'information sur les droits d'accès, cliquez [ici](#).

Revision #3

Created 24 February 2022 10:58:07 by Catherine Lembrée

Updated 24 February 2022 11:51:17 by Catherine Lembrée